

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 30 août 2022 à 19 h, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- Madame Christine Bourgeois, membre du personnel professionnel non enseignant
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, vice-président
- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Madame Claudine Loiselle, membre du personnel de soutien
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCE :

- Monsieur Éric Trudeau, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique

POSTE VACANT : membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

PARTICIPE :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe
- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gilles Cazade, vice-président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, en déplaçant le point 9 avant le point 4.

3. DÉPÔT DE L'ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES (ART. 143.3 LIP) ET DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION ET ENGAGEMENT ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS)

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Catherine Houpert, secrétaire générale, mandatée par le directeur général, a reçu le serment des cinq nouveaux membres désignés au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes, lors de la rencontre de préparation-planification du 20 août 2022 :

- Monsieur Stéphane Lacroix, enseignant
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent
- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté ayant une expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté âgée entre 18 et 35 ans

Ils ont été nommés pour occuper cinq des postes laissés vacants à la suite du départ de sept membres ayant terminé leur mandat le 30 juin 2022.

Un second processus de désignation se tient dès maintenant afin de pourvoir le poste de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel.

Le poste de membre du personnel d'encadrement sans droit de vote est quant à lui laissé vacant.

Les déclarations d'assermentation des cinq nouveaux membres seront déposées à l'annexe ACA-001-08-22.

En application de l'article 457.8 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre de l'Éducation a établi le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Conformément à ce Règlement, les cinq nouveaux membres ont rempli et déposé un « formulaire de déclaration et engagement » (article 4) et un « formulaire de déclaration d'intérêts » (article 12). Ces formulaires sont déposés auprès des membres du CA.

9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du Conseil d'administration, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Le directeur général présente la liste des priorités annuelles du Centre de services scolaire des Patriotes et répond aux questions des membres.

Monsieur Jean-François Lortie se joint à la séance.

4. DÉSIGNATION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les membres du Conseil d'administration (CA) nomment, parmi les membres parents, une personne à la présidence et une personne à la vice-présidence, lorsque ces postes sont vacants. Le mandat du président et du vice-président prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du CA.

Le mandat de l'ancien président, monsieur Normand Boisclair, a pris fin avec la fin de son mandat à titre de membre du CA, le 30 juin 2022. Il est donc nécessaire que les membres du CA désignent une nouvelle personne à la présidence.

Les règles de fonctionnement du CA prévoient que s'il y a plusieurs candidat(e)s, le vote se tient au scrutin secret.

Mises en candidature

Monsieur Salvatore Mancini propose monsieur Gilles Cazade.

Madame Bao Huong Trinh propose sa propre candidature.

Acceptation ou refus des mises en candidature

Monsieur Gilles Cazade accepte sa mise en candidature.

Résultat du vote

À la suite de la période de mise en candidature, un scrutin a été tenu parmi les membres proposés. Monsieur Gilles Cazade est élu.

CA-001-08-22

Il est proposé :

De désigner monsieur Gilles Cazade comme président du Conseil d'administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette désignation ayant pour effet de rendre vacant le poste à la vice-présidence, il est nécessaire de désigner une nouvelle personne à ce poste, parmi les membres parents.

Mises en candidature

Monsieur Salvatore Mancini propose monsieur Éric Capuano.

Madame Bao Huong Trinh propose sa propre candidature.

Acceptation des mises en candidatures

Monsieur Éric Capuano accepte sa mise en candidature.

Résultat du vote

À la suite de la période de mise en candidature, un scrutin a été tenu parmi les membres proposés. Madame Bao Huong Trinh est élue.

CA-002-08-22

Il est proposé :

De désigner madame Bao Huong Trinh vice-présidente du Conseil d'administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

5.1 Approbation du procès-verbal du 28 juin 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022 est approuvé tel que rédigé.

6. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Néant

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant

8. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

10. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

10.1 Processus annuel de gouvernance et mandats des comités de travail | Adoption

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) (ci-après la « LIP ») prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

L'article 193.1 de la LIP prévoit que le Conseil d'administration institue un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines. Il peut aussi instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières.

L'article 195 de cette même loi prévoit que les comités doivent tenir au moins trois séances par année scolaire.

Par ailleurs, le *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ, c. I-13.3 r. 12) prévoit la mise sur pied d'un comité consultatif de transport des élèves dont font partie deux membres du Conseil d'administration.

Lors de la journée de réflexion-planification tenue le samedi 20 août 2022, les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance des dossiers qu'il est proposé de traiter tout au long de l'année scolaire 2022-2023, ainsi que des dates proposées pour la tenue des séances du Conseil d'administration. Ces dossiers seront présentés au Conseil d'administration pour adoption ou pour information, selon le sujet. Ils ont également pris connaissance des mandats de travail des différents comités institués par le Conseil d'administration qu'il est proposé de traiter tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

CA-003-08-22

Il est proposé :

D'adopter le Processus annuel de gouvernance ainsi que les mandats de travail des différents comités institués par le Conseil d'administration tel que proposé;

De mandater le directeur général, les directrices générales adjointes et les directrices et directeurs des services afin de mener ces dossiers à bien, de tenir les consultations prévues à la LIP ou aux autres encadrements applicables, d'impliquer les comités lorsque cela fait partie de leur mandat, puis de présenter ces dossiers pour adoption ou information (selon le cas) au Conseil d'administration.

De fixer les dates suivantes pour la tenue des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 30 août 2022
- 27 septembre 2022
- 25 octobre 2022
- 13 décembre 2022
- 21 février 2023
- 25 avril 2023
- 30 mai 2023
- 27 juin 2023

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.2 Lancement de la démarche d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que « chaque centre de services scolaire approuve, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3. »

Il revient au conseil d'administration (CA) d'approuver le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Le PEVR actuel viendra à échéance le 30 juin 2023 et doit donc être renouvelé.

Le PEVR est élaboré par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ). La LIP prévoit que ce comité consulte pour ce faire le Comité de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion (CCG), les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les comités d'élèves. Il peut également consulter d'autres parties prenantes, notamment les parents et les partenaires.

Ces consultations se tiendront d'octobre à décembre 2022.

Un suivi de l'état d'avancement des travaux sera présenté au CA lors des séances du 25 octobre 2022 et du 21 février 2023.

La version définitive du PEVR sera présentée par le CERÉ au CA pour approbation lors de la séance du 30 mai 2023.

Le PEVR est ensuite transmis au ministre de l'Éducation, qui a 60 à 90 jours pour présenter des commentaires. Au terme de ce délai, le PEVR est rendu public et il prend effet à cette date. Il est présenté à la population lors de la séance du CA qui suit cette prise d'effet.

CA-004-08-22

Il est proposé :

De lancer le processus visant l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

10.3 Désignation de membres sur les comités du conseil d'administration

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

L'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que le conseil d'administration institue un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

Le nombre de membres de chacun de ces comités n'est pas déterminé par la Loi. Le *Règlement sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration* prévoit que les trois comités prévus à la LIP sont composés d'un maximum de quatre membres et qu'il est souhaitable que le minimum de membres soit de trois.

L'article 193.1 prévoit également que le conseil d'administration peut instituer d'autres comités pour l'assister et il est d'usage d'instituer un comité chargé d'entendre les demandes de révision qui peuvent être présentées par des parents ou des élèves en application des articles 9 à 12 de la LIP. Ce comité se réunit au besoin pour entendre ces demandes et présenter une recommandation au Conseil d'administration. Il est composé de quatre membres et d'un maximum de six substituts.

Par ailleurs, le *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ, c. I-13.3 r. 12) prévoit la mise sur pied d'un comité consultatif de transport des élèves. Deux administrateurs font partie de ses membres.

Le Conseil d'administration a désigné les membres de ces comités une première fois le 20 octobre 2020 (résolution CA-007-10-20), pour des mandats qui se sont terminés le 30 juin 2022.

Comité de gouvernance et d'éthique

Mises en candidature

Monsieur Salvatore Mancini propose sa propre candidature.

Monsieur Jean-François Lortie propose sa propre candidature.

Madame Marie-Michèle Lemieux propose sa propre candidature.

Monsieur Christian Descôteaux propose sa propre candidature.

Résultat

Tous sont désignés par acclamation.

Comité de vérification

Mises en candidature

Monsieur Éric Capuano propose sa propre candidature.

Madame Christine Bourgeois propose sa propre candidature.

Madame Cindy Dubuc propose sa propre candidature.

Monsieur Pierre Chaloux propose sa propre candidature.

Résultat

Tous sont désignés par acclamation.

Comité des ressources humaines

Mises en candidature

Monsieur Gilles Cazade propose sa propre candidature.

Il propose également la candidature de monsieur Éric Trudeau, qui est absent.

Monsieur Stéphane Lacroix propose sa propre candidature.

Madame Marie-Ève Turcotte propose sa propre candidature.

Résultat

Tous sont désignés par acclamation.

Comité de révision

Mises en candidature

Monsieur Pierre Chaloux propose sa propre candidature.

Monsieur Salvatore Mancini propose sa propre candidature.

Monsieur Éric Capuano propose sa propre candidature.

Madame Marie-Ève Turcotte propose sa propre candidature.

Monsieur Jean François Lortie propose sa propre candidature à titre de substitut.

Madame Marie-Michèle Lemieux propose sa propre candidature à titre de substitut.

Madame Cindy Dubuc propose sa propre candidature à titre de substitut.

Monsieur Stéphane Lacroix propose sa propre candidature à titre de substitut.

Madame Claudine Loiselle propose sa propre candidature à titre de substitut.

Madame Bao Huong Trinh propose sa propre candidature à titre de substitut

Résultat

Tous sont désignés par acclamation.

Comité consultatif sur le transport

Mises en candidature

Madame Claudine Loiselle propose sa propre candidature.

Madame Bao Huong Trinh propose sa propre candidature.

Résultat

Toutes sont désignées par acclamation.

CA-005-08-22

Il est proposé :

De désigner les membres suivants pour chacun des comités, et que leur mandat soit de la même durée que leur mandat à titre de membre du Conseil d'administration :

Comité de gouvernance et d'éthique

- Monsieur Salvatore Mancini
- Monsieur Jean-François Lortie
- Madame Marie-Michèle Lemieux
- Monsieur Christian Descôteaux

Comité de vérification

- Monsieur Éric Capuano
- Madame Christine Bourgeois
- Madame Cindy Dubuc
- Monsieur Pierre Chaloux

Comité des ressources humaines

- Monsieur Gilles Cazade
- Monsieur Éric Trudeau
- Monsieur Stéphane Lacroix
- Madame Marie-Ève Turcotte

Comité de révision

- Monsieur Pierre Chaloux
- Monsieur Salvatore Mancini
- Monsieur Éric Capuano
- Madame Marie-Ève Turcotte
- Monsieur Jean François Lortie (substitut)
- Madame Marie-Michèle Lemieux (substitut)
- Madame Cindy Dubuc (substitut)
- Monsieur Stéphane Lacroix (substitut)
- Madame Claudine Loiselle (substitut)
- Madame Bao Huong Trinh (substitut)

Comité consultatif de transport des élèves

- Madame Claudine Loiselle
- Madame Bao Huong Trinh

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.4 Désignation des membres du comité d'enquête prévu au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* a été adopté par le ministre de l'Éducation, conformément à l'article 457.8 de la *Loi sur l'instruction publique*, et est entré en vigueur le 11 mars 2022.

Il prévoit les règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA.

Il prévoit également la formation d'un comité ayant pour rôle d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir aux règles d'éthique et de déontologie. Ce comité est composé de trois personnes nommées par le Conseil d'administration, par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres.

Les membres du Comité de gouvernance et d'éthique se sont penchés sur le sujet lors de leur rencontre du 12 avril 2022 et ils recommandent aux membres du CA de désigner trois personnes sur ce comité.

CA-006-08-22

Il est proposé :

De désigner les personnes suivantes, afin de siéger à ce nouveau comité :

- Monsieur Normand Boisclair, ancien membre et président du Conseil d'administration
- Monsieur Mario Charest, employé retraité du CSSP et psychologue
- Madame Marie-Rose Vandemoortele, employée retraitée du CSSP. Elle fut successivement enseignante, directrice d'établissement et directrice générale adjointe.

Que la durée du mandat des membres de ce comité soit de cinq ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Néant

12. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

12.1 Reddition de comptes du directeur général sur les fonctions assumées et les décisions prises durant la période estivale

Le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* confie au directeur général le pouvoir d'exercer durant la période estivale, les pouvoirs et fonctions du CA, « afin de rencontrer les obligations administratives et les impératifs de gestion, afin de respecter les échéances pour le bon fonctionnement du Centre de services scolaire et de lui éviter tout préjudice. » Le directeur général rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à la première séance du Conseil d'administration qui suit la période estivale.

Le directeur général informe les membres du CA qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser ce pouvoir durant la période estivale 2022.

Service des ressources éducatives

12.2 Mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite | Résultats au 30 juin 2022

Le Plan d'engagement vers la réussite (ci-après « PEVR ») a été adopté par le Conseil des commissaires le 5 juin 2018.

Le Centre de services scolaire des Patriotes s'est doté d'un plan opérationnel pour l'atteinte des objectifs du PEVR s'échelonnant jusqu'en juin 2023. Ce plan opérationnel prévoit des initiatives qui constituent des priorités pour les services qui en ont la responsabilité.

Les établissements ont, au cours de l'année scolaire 2018-2019, adopté chacun un projet éducatif cohérent avec le PEVR.

L'état de situation relatif à la mise en œuvre du PEVR constitue un des éléments de la reddition de comptes de la direction générale.

Le Centre de services scolaire des Patriotes s'est doté d'un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des indicateurs reliés aux différents objectifs.

L'état de situation des différents indicateurs au 30 juin 2022 est présenté par monsieur Luc Lapointe.

13. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-007-08-22 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 25.

Retour à l'assemblée publique

CA-008-08-22 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 heures.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 heures, la séance est levée.

Président

Secrétaire générale

CH/lc